



RÉPUBLIQUE FRANÇAISE

Liberté  
Égalité  
Fraternité

Collège Michel SERVET  
ANNEMASSE  
Académie de Grenoble

3°

# Fiche QUALITE INTENDANCE

Année scolaire 2023/2024

L'élève :

NOM et Prénom :

Je suis le Responsable financier de l'élève,  
je colle ou je scotche (surtout je n'agrafe pas)  
ICI  
mon RIB émis par ma banque.

Votre RIB servira uniquement à vous rembourser et/ou  
à payer la bourse de votre enfant si vous y avez droit.

▪ **Le Responsable Financier de l'élève :**

NOM & Prénom .....  
Date et lieu de naissance (Pays & Ville).....  
NOM et adresse de l'Employeur.....  
Téléphone et Mail Professionnel .....  
Quotient familial ..... (joindre justificatif CAF).

**La présence aux repas est obligatoire pour tous les demi-pensionnaires.**

Les absences exceptionnelles ou répétitives de confort ne donnent lieu à aucun remboursement.

## Qualité de l'élève pour l'année scolaire 2023/2024

- **DEMI-PENSIONNAIRE 4 JOURS = Lundi + Mardi + Jeudi + Vendredi**
- **DEMI-PENSIONNAIRE 3 JOURS \* = Lundi - Mardi - Jeudi - Vendredi**
- **DEMI-PENSIONNAIRE 2 JOURS \* = Lundi - Mardi - Jeudi - Vendredi**
- **DEMI-PENSIONNAIRE 1 JOUR \* = Lundi - Mardi - Jeudi - Vendredi**
- **EXTERNE**

\* ***DP3+DP2+DP1 =  
Merci d'entourer  
les jours choisis et  
de barrer celui ou  
ceux où votre  
enfant ne mangera  
pas à la cantine.***

**Il s'agit d'un ENGAGEMENT sur l'ANNEE SCOLAIRE 2023/2024, modulable PAR TRIMESTRE sur demande des familles.**

Aucun changement ne sera accepté en cours de trimestre sauf sur demande écrite de la famille au Chef d'Etablissement. Le courrier détaillera cette situation particulière (situation familiale, médicale...) qui sera examinée.

Si l'accord est donné par le CE, une nouvelle fiche sera à compléter et signer avec le justificatif demandé joint.

**Les demandes de changements de QUALITE pour le trimestre à venir se font lors d'une semaine définie :**

\*changement pour le TRIMESTRE 2 Janvier/Mars24 : **semaine 50 de 2023, du 11 au 15 décembre 2023.**

\*changement pour le TRIMESTRE 3 Avril/Juillet24 : **semaine 12 de 2024, du 18 au 22 mars 2024.**

Les changements doivent être visés par l'Intendance pour être effectifs.

**Le Responsable Financier**

**Date & Signatures**

**L'élève**